

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 4 juillet 2025, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation d'urgence suivant dans le cadre des travaux (Benne) pour le besoin de la maison numéro 35, dans le Domaine op Hals à Leudelange :

Stationnement interdit (C,18)

Du mardi 8 juillet 2025 de 08.00 heures jusqu'au jeudi 8 août 2025 à 16.00 heures, le stationnement est interdit dans le Domaine op Hals, du côté impair, sur le tronçon longeant la maison numéro 35, sur 2 emplacements.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

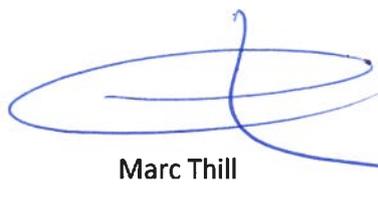
Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)

Du mardi 8 juillet 2025 de 08.00 heures jusqu'au jeudi 8 août 2025 à 16.00 heures, suivant les besoins des travaux, l'accès du trottoir dans le Domaine op Hals, du côté impair, sur le tronçon longeant la maison numéro 35, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec numéros pairs.

Cette interdiction est indiquée par le signal routier C, 3g , art.162 sous 1, .

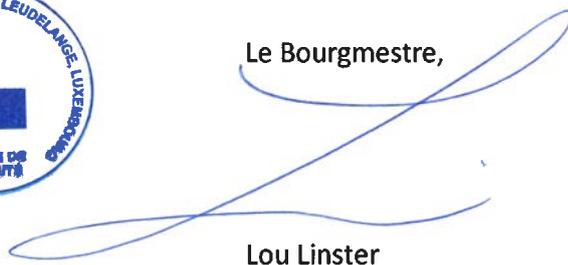
Leudelange, le 4 juillet 2025.

Le Secrétaire,


Marc Thill



Le Bourgmestre,


Lou Linster